

## CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 17 Décembre 2020

Nombre de conseillers titulaires : 59

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre d'absents excusés : 1

### 1 - Mise en place d'une station fixe d'enregistrement des Titres Electroniques Sécurisés (TES) - Convention

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres les termes de la convention avec la Préfecture précisant les conditions dans lesquelles une station fixe d'enregistrement des Titres Electroniques Sécurisés est mise en dépôt auprès de la commune.

### 2 - Indemnités des élus taux normal - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la diminution des taux d'indemnisation relatifs aux fonctions de maire et d'adjoints de pôle à compter du 01/01/2021 afin de permettre l'indemnisation d'un 4ème conseiller délégué aux Finances et à la Commande Publique (maire 43,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et du 1<sup>er</sup> au 5ème adjoint 37 % de l'indice brut terminal).

### 3 - Indemnités des élus au taux majoré (Maire) - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres que l'indemnité de fonction du maire est majorée par application, au prorata du taux normal fixé, du taux de 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ce qui fixe le taux après majoration à 59,95 % à compter du 01/01/2021.

### 4 - Créances non recouvrables - Constitution d'une provision comptable

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'inscrire une reprise de provision de 2 539,15 € pour l'année 2020 pour les cas de recouvrements compromis et décide d'appliquer des taux forfaitaires de dépréciation : N-1 : 0,00 % / N-2 : 25,00 % / N-3 : 50,00 % / Antérieurs à N-3 : 75,00 %.

### 5 - Budget Ville - Décision Modificative n°4 - Opération 75

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres la décision modificative n° 4 au budget général 2020 ci-dessous :

Décision Modificative n° 4						
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Section d'Investissement	Dépenses	75	21	2111		30 000,00
		22	21	21318		-30 000,00
		<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>				
	Recettes					

## 6 - Budget Lotissement - Décision Modificative n° 1 - Variations des stocks (opérations d'ordre)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres la décision modificative n° 1 au budget lotissement 2020 ci-dessous :

Décision Modificative n° 1 Budget Lotissement						
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Section de Fonctionnement	Dépenses		042	71355	01	+ 1 051 000,00
		TOTAL DES DÉPENSES				
	Recettes		042	71355	01	+ 1 051 000,00
		TOTAL DES RECETTES				
Section d' Investissement	Dépenses		040	3555	01	+ 1 051 000,00
		TOTAL DES DÉPENSES				
	Recettes		040	3555	01	+ 1 051 000,00
		TOTAL DES RECETTES				

## 7 - Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation présenté.

## 8 - Médecin au multi accueil - Convention d'intervention

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres la signature de la convention avec le Docteur Hana Pucel, en qualité de médecin vacataire au sein du multi-accueil « Grains de Soleil », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une période d'un an.

## 9 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier le tableau des effectifs :

\*Modification de quotité - Ajustements - Pôles Aménagement du Territoire et Éducation, Famille et Solidarités :

1 poste d'entretien 23/35ème → 17/35ème  
1 poste d'entretien: 20,77/35ème → 25/35ème  
1 poste d'animateur : 30/35ème à 35/35ème

\*Renouvellement de contrats en cours pour les besoins du service - Pôles Aménagement du Territoire et Éducation, Famille et Solidarités et Ressources :

1 agent d'entretien aux gîtes de la Barbotine  
1 agent entretien tout bâtiment  
1 poste psychomotricienne  
3 postes en mairie déléguée

\*Promotion, avancements de grade - Pôle Aménagement du Territoire :

1 poste d'agent de maîtrise

\*Ouverture de postes non permanents - Pôles Aménagement du Territoire et Éducation, Famille et Solidarités :

60 postes d'adjoint d'animation à 35/35ème  
10 postes d'adjoint technique à 35/35ème

## 10 - Astreintes - Mise en place

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la mise en place d'un régime d'astreinte d'exploitation, de sécurité et d'exploitation pour les emplois définis dans les filières techniques et administratives (tourisme) avec une enveloppe budgétaire de 20 000 € par an.

## 11 - Service Informatique Commun - Avenant n°1

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le contenu de l'avenant n° 1 dont voici les principales caractéristiques qui prendront effet au 01/01/2021 :

\*Passage de 4 à 5 agents - recrutement d'un apprenti

\*Mise en place d'une réunion annuelle de bilan

\*Evolution de la côte part de Mauges Communauté de 0,6ETP à 1ETP et évolution de la côte part de Montrevault sur Evre de 1ETP à 1,5ETP

\*Prise en charge par chaque collectivité demanderesse des heures supplémentaires et d'astreinte sollicitées

## 12 - Réseau de chaleur - Participation à convention d'AMO du SIEML pour le mode de gestion

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres de lancer une Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour établir le mode de gestion dans le cadre du projet de réseau de chaleur à Saint-Pierre-Montlimart et valide également la participation financière de la collectivité à hauteur de 40 % du montant total de l'étude de faisabilité, soit 5 600 € maximum.

## 13 - Gymnase de Montrevault - Attribution des marchés de travaux de réhabilitation partielle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation partielle du gymnase de Montrevault de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation lot - € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
lot n°1 - Démolition - Gros Oeuvre	2	92 700,00 €	1- Cuve de récupération des EP	4 500,00 €	BOISSEAU	115 900,00 €	1- Cuve de récupération des EP	
lot n°2 - Charpente	1	6 610,00 €			LA CHARPENTE THOUARSAISE	5 682,51 €		
lot n°3 - Couverture Acier	1	7 910,00 €			BATTECH	7 746,99 €		
lot n°4 - Menuiseries extérieures bois	1	5 900,00 €			ATELIERPEAU	10 694,55 €		
lot n°5 - Menuiseries intérieures	2	48 060,00 €	1 - Châssis fixe	5 500,00 €	PERRIN	52 858,38 €	1 - Châssis fixe	
			2- Frigo bar	1 400,00 €			2- Frigo bar	881,25 €
lot n°6 - Cloisons - doublages	1	19 390,00 €	1-Enduit plâtre plafond	10 200,00 €	USUREAU	15 388,64 €	1-Enduit plâtre plafond	
			2- Doublage demi stil	10 900,00 €			2- Doublage demi stil	5 706,67 €
lot n°7 - Revêtements de sols - liance	1	47 775,00 €			MALEINGE	43 785,96 €		
lot n°8 - Peinture - Nettoyage	3	25 133,00 €	1- Peinture salle de sport	3 500,00 €	DECOR MOREAU	11 917,66 €	1- Peinture salle de sport	
lot n°9 - Plomberie sanitaires - ventilation	1	67 700,00 €	1- Ballon thermodynamique	19 500,00 €	TCS	55 397,96 €	1- Ballon thermodynamique	4 124,00 €
			2- Récupération des EP	5 000,00 €			2- Récupération des EP	2 758,93 €
lot n°10 - Electricité courants forts et faibles	3	59 590,00 €			COUDRAIS	54 164,77 €		
lot n°11 - Mobiliers	2	6 815,00 €			CBS	4 863,01 €		
Total		366 983,00 €		59 900,00 €		378 345,38 €		13 470,85 €
					Total général		391 816,23 €	

## 14 - Marché d'entretien mécanique des voiries (balayage et élagage/fauchage) - Autorisation de signature

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres la signature des marchés suivants :

- Elagage et broyage mécaniques des voies communales et espaces publics avec l'entreprise MAUGEAIS PITION pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum à compter du 1er février 2021 ; marchés à prix mixtes : montant forfaitaire annuel du programme d'entretien : 92 409,26 € HT et prix unitaires complémentaires.

- Balayage mécanique des voies communales avec l'entreprise BRANGEON pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ; marchés à prix mixtes : montant forfaitaire annuel du programme d'entretien : 63 560€ HT et prix unitaires complémentaires.

### **15 - Accord-cadre - Protection hydraulique des voiries (curage et enduit) - Autorisation de signature**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres la signature des accords-cadres à exécution par bon de commande suivants :

- Curages et dérasements avec la société 2LTP avec un minimum annuel à 40 000 € HT et sans maximum, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ; accord-cadre conclu à prix unitaires.

- Enduits superficiels avec la société COLAS avec un minimum annuel à 60 000 € HT et sans maximum, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois soit 4 ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 ; accord-cadre conclu à prix unitaires.

### **16 - Ecole de Musique - Convention Pluriannuelle d'Objectifs**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres la convention proposée avec les contributions suivantes :

- Mise à disposition de moyens humains à hauteur de 1,09 ETP

- Mise à disposition de locaux au centre culturel rue Julien Rousseau à Montrevault

- Versement d'une subvention annuelle d'un montant de 91 500 €

### **17 - Crise sanitaire - Exonération et dégrèvements de loyers**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'exonération graduelle des loyers de novembre 2020 à janvier 2021 pour les commerçants occupant des locaux communaux :

- 19 place St Martin – La Salle et Chapelle Aubry

- 6 bis rue des Thébaudières – La Salle et Chapelle Aubry

- 12 place Abbé Orthion – Le Puiset Doré

- 5 place de l'Église – La Boissière sur Èvre

- 14 rue de l'Èvre – Le Fief-Sauvin

- 2 ter rue du Centre – La Chaussaire

- 7 rue du Commerce – Le Puiset Doré

- 2 rue des Recoins – Le Fuilet

- 10 rue des Métiers – Saint Quentin en Mauves

### **18 - Portage à domicile - Fixation du prix du repas**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de fixer le tarif du repas « portage de repas » facturé aux bénéficiaires à 8,75 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Séance levée à 23 heures 15

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 28 janvier 2021 à 20 heures**